

**AVIS DE SÉLECTION PRÉALABLE  
POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

**MISE EN CONCURRENCE POUR LE CHOIX D'EXPOSANTS AU SEIN DES NOCTURNES  
GOURMANDES D'ALBI DURANT LA SAISON ESTIVALE 2024**

*Procédure en application de l'article L2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques*

- Dénomination de la collectivité :

**Mairie d'Albi**

**Service Attractivité Commerciale et Touristique**

**16 rue de l'Hôtel de ville**

**81000 ALBI**

**Téléphone : 0563491284**

**Mail : [commerce@mairie-albi.fr](mailto:commerce@mairie-albi.fr)**

- Description de la manifestation :

Pour la dixième année consécutive, la ville d'Albi organise des Nocturnes Gourmandes en centre-ville albigeois. Il s'agit de marchés festifs où les clients sont invités à déguster sur place les produits des exposants. Entre 500 et 1000 places sont prévues et gérées par la collectivité.

Les dates de ces marchés sont :

- samedi 29 juin, place de la Pile (feu de la Saint Jean),
- les mardis 02 et 09 juillet et 20 et 27 août, place Lapérouse,
- les mardis 16, 23 et 30 juillet puis 6 et 13 août, place Sainte-Cécile,

Les exposants sont autorisés à s'installer dès 14h00, les derniers véhicules doivent quitter la place à 16h30. Début des ventes à 18h00.

Un branchement électrique est prévu pour chaque stand via une prise P17. Il est recommandé de prévoir des rallonges de plusieurs dizaines de mètres.

Il sera exigé une protection du sol pour tous les exposants (bâche agricole, cartons,...) afin d'éviter les salissures sur le sol en pierre des sites accueillant ces marchés.

Les candidats devront impérativement envoyer un dossier comportant le formulaire de candidature ainsi qu'un justificatif de leur statut.

Les critères qui permettront à la collectivité de retenir les professionnels pour bénéficier de l'autorisation d'occupation sont les suivants par ordre de priorité :

1- La qualité de producteurs, d'artisans avec un approvisionnement local et un fonctionnement raisonné. Pour les traiteurs, la réalisation de plats frais avec les produits du marché donnera un avantage au candidat.

2- La participation à un des marchés hebdomadaires de la ville de façon régulière.

3- La volonté de participer aux 9 ou 10 dates proposées.

Le présent appel à candidature ainsi que le formulaire seront disponibles sur le site internet de la ville d'Albi <https://www.mairie-albi.fr/fr/avis-dappels-candidature> et sur simple demande au service Attractivité Commerciale et Touristique (05 63 49 11 25 ou [commerce@mairie-albi.fr](mailto:commerce@mairie-albi.fr)).

La date limite de remise des candidatures **est fixée au 15 avril 2024 à 12h00.**